



**FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES**

## **COMPTES ANNUELS 2009**

**ACTIF**

		31.12.2009			31.12.2008
		Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur nette
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>					
Immobilisations incorporelles	note 3				
Logiciels		80 700	68 814	11 886	17 615
Autres		226 000	12 617	213 383	220 915
Immobilisations corporelles	note 3				
Terres agricoles		320 600	0	320 600	320 600
Terrains		1 181 696	18 367	1 163 329	1 165 499
Constructions		60 400 564	7 403 038	52 997 526	52 760 175
Matériel et mobilier		66 154	39 253	26 901	18 930
Installations		325 236	253 177	72 059	36 800
Immobilisations en cours	note 3				
Constructions		921 429		921 429	91 370
Logiciels		22 473		22 473	
		63 544 852	7 795 266	55 749 586	54 631 904
Immobilisations financières					
Dépôts et cautionnements	note 4	49 757	0	49 757	47 999
Fonds Social de Logement	note 5	58 136	0	58 136	58 136
Fonds Commun de Placement	note 5	8 357 988	100 098	8 257 890	7 556 583
		8 465 881	100 098	8 365 783	7 662 718
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>72 010 733</b>	<b>7 895 364</b>	<b>64 115 369</b>	<b>62 294 622</b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>					
Actif successoral					
Immeubles		0		0	0
Meubles		0		0	0
Créances	note 6	131 461		131 461	109 082
		131 461		131 461	109 082
Créances	note 6				
Avances sur charges		25 043		25 043	6 573
Clients		88 395	18 015	70 380	112 607
Débiteurs divers		238 915		238 915	195 630
Etat		58 692		58 692	152 526
Valeurs mobilières de placement	note 5	8 284 480	77	8 284 403	5 265 612
Disponibilités		267 263		267 263	92 744
Charges constatées d'avance	note 6	172 854		172 854	140 035
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>9 267 103</b>	<b>18 092</b>	<b>9 249 011</b>	<b>6 074 809</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>81 277 836</b>	<b>7 913 456</b>	<b>73 364 380</b>	<b>68 369 431</b>

<b><u>PASSIF</u></b>		Références	31.12.2009	31.12.2008
		Notes annexes		
		note 7		
<b><u>RESSOURCES PROPRES ET ASSIMILEES</u></b>				
<b>Fonds propres de la Fondation des petits frères des Pauvres</b>				
Dotations initiales			10 000 000	10 000 000
Legs et donations d'actifs conservés en nature			1 835 000	1 835 000
Réserves			531 200	
Report à nouveau			1 379 017	1 377 554
Résultat de l'exercice		note 18	2 973 621	532 663
<b>TOTAL FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE</b>			<b>16 718 838</b>	<b>13 745 217</b>
<b>Fonds propres des Fondations sous égide</b>				
Dotations initiales			2 996 599	2 899 548
Dotations complémentaires des fondateurs			1 980 495	1 980 495
Dotations avec charges			1 985 431	1 985 431
Excédents de ressources			22 998 300	22 860 027
Libéralités sans charges			14 952 811	14 952 811
Legs et donations d'actifs conservés en nature			4 215 255	4 039 755
Total des fonds de dotation			<b>49 128 891</b>	<b>48 718 067</b>
Subventions d'investissement			273 227	307 004
Commodat			50 000	50 000
Report à nouveau et résultat				
Report à nouveau			4 148 998	2 754 579
Résultat de l'exercice		note 18	906 395	1 580 710
<b>TOTAL FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES</b>			<b>54 507 511</b>	<b>53 410 360</b>
<b><u>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</u></b>				
Provisions pour charges		note 8	453 292	432 345
Fonds dédiés		note 17	682 944	
<b>TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>			<b>1 136 236</b>	<b>432 345</b>
<b><u>DETTES</u></b>				
Emprunts et dettes assimilées d'investissement				
Dépôts et cautionnements reçus			170 523	149 559
Emprunts auprès d'établissements de crédit			0	
Autres emprunts		note 9	273 313	308 941
Autres dettes		note 6		
Fournisseurs			378 115	183 127
Personnel			137 129	119 362
Créditeurs divers			15 074	6 901
Etat			20 141	7 764
Produits constatés d'avance			7 500	5 855
<b>TOTAL DETTES</b>			<b>1 001 795</b>	<b>781 509</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>73 364 380</b>	<b>68 369 431</b>

<b><u>COMPTE DE RESULTAT</u></b>	Référence Note Annexe	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Produits opérationnels</b>			
Revenus des immeubles		3 348 604	3 225 812
Subventions d'exploitation reçues		13 000	15 268
Dons		2 508 097	2 320 921
Reprise de provisions de gestion courante	note 8	3 090	29 862
Produits divers de gestion courante		1 426	42
Versement des fondateurs		4 966	
		<hr/>	
<u>Total produits opérationnels</u>		5 879 183	5 591 905
<b>Charges opérationnelles</b>			
Subventions accordées		-206 200	-697 000
Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles		-1 127 732	-1 063 734
Taxes foncières & impôts locaux		-281 709	-226 555
Loyers		-15 200	-15 200
Honoraires & frais juridiques		-83 396	-121 219
Autres charges (hors charges de personnel)	note 10	-208 852	-228 816
Charges de personnel	note 11	-620 308	-545 472
Dotation aux amortissements	note 13	-1 141 799	-1 044 995
Dotations aux provisions d'exploitation courante	note 8	-29 983	-25 966
		<hr/>	
<u>Total charges opérationnelles</u>		-3 715 179	-3 968 957
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(I)</b>	note 16	<b>2 164 004</b>
			<b>1 622 948</b>
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers		151 513	188 954
Produits nets de cession de valeurs mobilières		8 147	901 314
Reprises de provisions financières	note 8	705 788	242
		<hr/>	
<u>Total produits financiers courants</u>	note 14	865 448	1 090 510
<b>Charges financières</b>			
Charges financières		-17 139	-17 241
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières		0	0
Dotations à provisions financières	note 8	-242	-797 040
		<hr/>	
<u>Total charges financières courantes</u>	note 14	-17 381	-814 281
<b>Résultat financier courant</b>	<b>(II)</b>		<b>848 067</b>
			<b>276 229</b>
<b><u>Résultat courant</u></b>	<b>(III) = (I) + (II)</b>	note 16	<b>3 012 071</b>
			<b>1 899 177</b>

Produits de réalisation de legs			141 255	170 548
Produits exceptionnels			1 024 557	29 572
Produits bruts sur cessions d'actifs			510 475	83 069
<u>Total produits exceptionnels</u>		note 15	<u>1 676 287</u>	<u>283 189</u>
Charges exceptionnelles			-31 904	-18 338
Valeur comptable des actifs cédés			-93 494	-50 655
<u>Total charges exceptionnelles</u>		note 15	<u>-125 398</u>	<u>-68 993</u>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(IV)</b>		<b>1 550 889</b>	<b>214 196</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>8 420 918</b>	<b>6 965 604</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>-3 857 958</b>	<b>-4 852 231</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>(V)</b>		<b>4 562 960</b>	<b>2 113 373</b>
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	<b>(VI)</b>		0	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	<b>(VII)</b>		-682 944	
<b><u>Solde du compte de résultat</u></b>	<b><u>=(V) + (VI) + (VII)</u></b>	note 17	<b><u>3 880 016</u></b>	<b><u>2 113 373</u></b>

# Comptes annuels de l'exercice 2009

## Annexe

---

### Sommaire

Note 1	Présentation de la fondation
Note 2	Principes et méthodes comptables
2.1	Modalités d'établissement des comptes annuels
2.2	Immobilisations corporelles
2.3	Immobilisations incorporelles
2.4	Immobilisations financières & valeurs mobilières de placement
2.5	Fonds propres et ressources assimilées
2.6	Fonds dédiés
2.7	Dons
2.8	Legs
2.9	Impôts
2.10	Mouvements significatifs de l'exercice
Note 3	Immobilisations corporelles et incorporelles
Note 4	Dépôts et cautionnements
Note 5	Immobilisations financières et Valeurs mobilières de placement
Note 6	Créances et dettes
Note 7	Dotations, report à nouveau et commodat
Note 8	Provisions
Note 9	Emprunts
Note 10	Frais divers de gestion
Note 11	Charges de personnel
Note 12	Contributions volontaires en nature
Note 13	Dotations aux amortissements
Note 14	Produits et charges financiers
Note 15	Produits et charges exceptionnels
Note 16	Résultats opérationnel, courant et global : présentation analytique
Note 17	Variation des fonds dédiés
Note 18	Solde du compte de résultat, projets et perspectives
Note 19	Engagements reçus et donnés
Note 20	Conventions conclues entre la fondation et l'un de ses administrateurs ou l'une des personnes morales assurant un rôle de mandataire social
Note 21	Compte d'emploi annuel des ressources

## **Note 1 - Présentation de la fondation**

### **1.1 La fondation**

- 1.1.1. La « Fondation des petits frères de Pauvres », précédemment dénommée « Bersabée (fondation des petits frères des Pauvres) » a été créée en 1977 par l'association « Les petits frères des Pauvres » avec la mission d'assurer à des personnes âgées connaissant une existence difficile un logement confortable et bien situé, dans des conditions financières compatibles avec leurs ressources. Il s'agit soit de personnes très âgées, soit de personnes de plus de 50 ans se trouvant en situation précaire auxquelles la fondation, comme son fondateur, l'association Les petits frères des Pauvres, a étendu son action depuis 1985.
- 1.1.2 Par arrêté du 13 octobre 2003, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales a approuvé les modifications des statuts de la « Fondation Bersabée » lesquelles d'une part portaient sur l'élargissement de son objet et, d'autre part, lui conféraient le statut de « fondation abritante » capable d'accueillir des fondations individualisées. Cet arrêté a également approuvé le changement de son nom en « Fondation des petits frères des Pauvres », réservant le nom de « Fondation Bersabée » à la nouvelle fondation individualisée immédiatement créée dont le but est de poursuivre l'activité de logement et d'assurer la continuité de l'action entreprise depuis la création en 1977.
- 1.1.3 La dotation d'origine de la fondation abritante, d'un montant de 10 000 000 € est employée suivant ses statuts en Fonds Commun de Placement (F.C.P.), immobilier ou financier.

### **1.2 Les fondations abritées**

Chacune des fondations individualisées constituées sous l'égide de la fondation des petits frères des Pauvres donne lieu à une individualisation de ses contributions aux comptes de bilan et de résultat globaux de la fondation. Elle est animée par un Comité de Gestion spécifique, notamment composé de représentants des fondateurs et de la fondation abritante : il définit les budgets et actions de la fondation abritée, sous le contrôle et avec l'aide de la fondation abritante.

- 1.2.1 La « Fondation Bersabée » a pour objet de soutenir l'Habitat et l'Hébergement.

A cet effet, la fondation acquiert, à titre gratuit ou onéreux, aménage ou construit des logements, individuels ou collectifs, des unités d'hébergement temporaire et tous autres lieux de vie qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement de son but. Ces locaux sont mis directement ou indirectement à la disposition de personnes accompagnées par l'association Les petits frères des Pauvres ou d'autres partenaires.

La dotation de cette fondation sous égide, d'un montant de 47 292 084 € est employée en trois grandes masses :

- un Fonds Social de Logement (F.S.L.), c'est-à-dire des immeubles destinés à loger des personnes âgées et/ou en situation de précarité, pour environ 43 millions d'euros ;
- des Immeubles à Utilisation Spécifique (I.U.S.), loués à des associations qui y conduisent une action sociale en ligne de l'objet statutaire de la fondation, pour environ 2 millions d'euros ;
- et un Fonds Commun de Placement (F.C.P.), c'est-à-dire des biens de rapport destinés à fournir les revenus qui couvrent à la fois les frais généraux de la fondation et l'éventuel déficit de gestion du F.S.L., pour environ 2 millions d'euros.

1.2.2 La « Fondation Philippe Othenin Girard » a pour objet « l'hébergement de grands vieillards valides ou invalides ».

A cet effet, la fondation a affecté un domaine dont elle est propriétaire au service des personnes âgées et, dans la mesure de ses possibilités, peut aussi venir en aide matériellement ou financièrement, directement ou indirectement, à des personnes âgées malades ou isolées ou disposant de faibles ressources.

La dotation de cette fondation sous égide, d'un montant de 1 739 756 € est employée en deux grandes masses :

- le domaine de Mont Evray situé à Nouan Le Fuzelier (Loir et Cher), mis à disposition via un bail à construction de l'association Les petits frères des Pauvres qui y a fait construire un Centre de Rencontre des Générations, incluant un EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et des structures d'accueil de sessions de formation et de groupes de jeunes ;
- un portefeuille de valeurs mobilières, destiné à fournir des revenus pour couvrir les frais d'entretien du domaine.

1.2.3 La « Fondation Mireille et Pierre Landrieu » a été créée le 8 décembre 2006 à l'initiative d'une famille.

Dans le cadre général des statuts de la fondation abritante, elle a pour objet spécifique de « soutenir des Œuvres et organismes d'intérêt général à caractère humanitaire et philanthropique et plus particulièrement dans les domaines :

- Social :
  - Aide aux personnes handicapées et en fin de vie,
  - Lutte contre l'exclusion,
  - Aide au logement social
- Médical :
  - Aide à la recherche médicale et soins palliatifs
- Educatif :
  - Encourager la formation professionnelle par l'attribution de bourses et prêts d'études. »

Cette fondation individualisée finance ses actions à l'aide des produits résultant d'une donation temporaire de titres et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

- 1.2.4 La « Fondation UTB » a été créée le 17 septembre 2007 à l'initiative d'une entreprise coopérative du bâtiment de Pantin (Seine Saint Denis).

Dans le cadre général des statuts de la fondation abritante, elle a pour objet spécifique « de soutenir des organismes qui apportent des soins spécifiques ou qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées ».

Cette fondation individualisée bénéficie, pour le financement de ses actions, d'un engagement de versements annuels de la part de l'entreprise fondatrice et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

## **Note 2 - Principes et méthodes comptables**

### **2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels**

#### **2.1.1 Principes généraux**

. Les comptes de l'exercice 2009 sont présentés conformément aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n°99.01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, et n°2002-10 et 2004-15, relatifs à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs.

. Ils sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe, incluant un Compte d'Emploi annuel des ressources.

. Les conventions générales comptables ont été appliquées en respectant les principes généraux suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

. La fondation n'est pas assujettie aux obligations de publication de certains documents, notamment prévisionnels, établies par la loi du 1er mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

#### **2.1.2 Modifications de principes comptables et de règles de présentation mises en œuvre.**

Pour les comptes 2009, il a été tenu compte du nouveau règlement du Conseil National de la Comptabilité à savoir : le règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 relatif à l'élaboration du Compte d'Emploi des Ressources globalisé applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et permettant à la fois le rapprochement avec l'ensemble des produits et charges du compte de résultat ainsi que la présentation

de l'emploi des seules ressources collectées auprès du public et non utilisées des campagnes antérieures (cf. note 21) ; la première mise en œuvre de ce règlement a eu un impact sur la présentation du Compte d'Emploi des Ressources et de ses notes annexes.

## **2.2 Comptabilisation des immobilisations corporelles**

### 2.2.1 Acquisitions

Les immobilisations acquises sont enregistrées pour leur valeur brute avec pour contrepartie :

- la diminution du poste de « trésorerie » s'il s'agit d'un bien acquis à titre onéreux ou de travaux,
- la prise en compte d'un produit directement imputé en capitaux propres, dans le compte « legs et donations avec contrepartie en actif », s'il s'agit d'un produit de legs conservé en nature, d'une donation ou d'un apport à titre gratuit. La valeur retenue alors est la valeur stipulée dans l'acte juridique correspondant.

Les travaux ou acquisitions d'une valeur unitaire inférieure à 3 000 € ne sont pas immobilisés mais constatés en charges en totalité sur l'exercice de leur réalisation.

### 2.2.2 Cessions

Lors de la cession d'une immobilisation :

- le prix de vente est inscrit au crédit du compte de résultat en contrepartie de l'encaissement ou d'une créance sur cession d'immobilisation ;
- simultanément, la valeur nette de l'immobilisation cédée est inscrite au débit du compte de résultat par le crédit du compte de bilan.

### 2.2.3 Approche par composants

Propriétaire de nombreux logements à caractère social, la fondation a été amenée à reconnaître sous cette approche, différents composants sur ses actifs immobiliers :

- leur structure,
- cinq composants pour les réfections extérieures ou les parties communes :
  - Ascenseur
  - Chauffage collectif
  - Toiture / étanchéité
  - Ravalement / menuiseries extérieures
  - Autres travaux,
- et un unique composant pour les réfections intérieures de logements individuels ou locaux, dénommé « rénovation individuelle ».

Cette décomposition est opérée sur les immeubles acquis rénovés, sur ceux rénovés après acquisition ou utilisation par la fondation, ainsi qu'au fur et à mesure des rénovations engagées.

#### 2.2.4

##### 2.2.4 Amortissement

###### . *Actifs immobiliers.*

La politique d'amortissement des actifs immobiliers a été définie en prenant en compte d'une part la valeur résiduelle des immeubles détenus par la fondation et, d'autre part, la durée d'utilité de ces actifs. Sur la base de ces éléments, les principes suivants ont été arrêtés :

- en matière d'amortissement des structures :
  - la structure des logements individuels ne fait l'objet d'aucun amortissement, aucune perte de valeur n'étant estimée devoir être à constater ;
  - la structure des résidences sociales est décomposée en 2 sous-structures :
    - une structure non amortissable, correspondant au terrain,
    - et une structure amortissable sur 50 ans correspondant aux murs ;

Jusqu'à 2004, année d'adoption de l'approche par composants, la valeur de chacune de ces structures a été estimée à 50% de l'ensemble de la structure ; depuis cette date, la part de chaque structure est estimée au moment de son entrée dans le patrimoine de la fondation.
- en matière d'amortissement des composants :
  - les travaux de « rénovation individuelle » font l'objet d'un amortissement sur 10 ans,
  - les travaux de réfections extérieures ou de parties communes font l'objet d'un amortissement sur 20 ans, à l'exception des travaux de chauffage collectif et des « autres travaux » qui font l'objet d'un amortissement sur 10 ans.

###### . *Autres actifs.*

- Les agencements et le mobilier de bureau du siège sont amortis sur 10 ans.
- Les matériels de bureau et informatiques sont amortis sur 5 ans.
- Le matériel roulant agricole de la Fondation Othenin Girard est amorti sur 10 ans et les agencements du parc propriété de cette fondation sur 5 ou 10 ans.

L'amortissement est effectué en mode linéaire.

##### 2.2.5 Provisions

. Les amortissements peuvent être complétés d'une provision pour dépréciation si, en cas de décision de cession, la valeur probable de réalisation d'un bien se

révélaient être inférieure à sa valeur nette comptable, ou si la valeur vénale globale du parc immobilier devenait inférieure à sa valeur nette comptable.

. Suite à leur financement partiel au moyen de prêts conventionnés, deux immeubles situés rue Vincent Compoint et rue Mélingue à Paris font l'objet de provisions pour grosses réparations constituées annuellement.

#### 2.2.6 Frais d'acquisition des logements ou autres actifs immobiliers

Ces frais sont constatés comme éléments d'actif et amortis linéairement sur 5 ans.

#### 2.2.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues à l'effet de financer certains travaux comptabilisés en immobilisations sont inscrites en bilan au passif, puis reprises en produits en compte de résultat suivant le même rythme que l'amortissement des travaux qu'elles ont permis de financer.

### **2.3 Comptabilisation des immobilisations incorporelles**

- Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont enregistrées pour leur valeur brute avec comme contrepartie la diminution du poste de « trésorerie ». Lors de leur mise au rebut, leur valeur nette est inscrite au débit du compte de résultat par le crédit du compte de bilan et leur valeur brute disparaît du bilan.
- Les droits réservataires dont dispose la Fondation Bersabée pour 30 ans sur 2 lits dans un EHPAD de Colombes sont amortis sur 30 ans.
- Le droit de présentation prioritaire de candidats portant sur 3 logements, sur 30 ans dans une maison-relais à Grenoble, est amorti sur 30 ans.
- Les logiciels spécifiques sont amortis sur 5 ans.

### **2.4 Comptabilisation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement**

#### 2.4.1 Classement

La distinction entre les titres

- du Fonds Commun de Placement (F.C.P.),
- du Fonds Social de Logement (F.S.L.)
- et des fonds de trésorerie

revient à différencier :

- les valeurs mobilières détenues à long terme pour assurer des ressources suffisantes au fonctionnement de la fondation, en emploi d'une partie de sa dotation ou de celles de ses fondations abritées (F.C.P.),
- des investissements à long terme dans des titres de logement social (F.S.L.),

- et des valeurs détenues dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie : elles incluent les sommes en attente d'investissement en immeubles sociaux du Fonds Social de Logements.

#### 2.4.2

#### 2.4.2 Valorisation en bilan

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'une provision pour dépréciation s'il advient que leur valeur probable de négociation à la date d'arrêté devient inférieure à leur prix d'acquisition (quel que soit l'horizon d'intention de détention de ces titres).

#### 2.4.3 Cessions

Les produits nets sur cessions sont constatés en produits ou charges financiers au compte de résultat, suivant la méthode FIFO.

### **2.5 Fonds propres et ressources assimilées**

. La fondation des petits frères des Pauvres est une fondation de patrimoine ayant bénéficié de dotations initiale et complémentaires pérennes. Les nouveaux statuts approuvés par l'arrêté du 13 octobre 2003 autorisent désormais la fondation à recevoir l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation, fondation sous égide. Depuis l'année 2004, la Fondation des petits frères des Pauvres présente donc distinctement les dotations de la Fondation abritante des petits frères des Pauvres et les dotations des Fondations sous égide.

Ces dotations sont présentées en distinguant :

- . La dotation initiale,
- . Les dotations complémentaires, telles qu'elles résultent notamment :
  - soit de compléments de dotation apportés par le fondateur (en particulier l'association des petits frères des Pauvres en ce qui concerne la fondation abritée Bersabée ),
  - soit de legs, donations ou apports en nature d'actifs immobiliers conservés en nature,
  - soit d'autres legs ou donations affectés au financement d'actifs immobiliers,
  - soit d'affectation d'excédents de ressources décidées par les comités de gestion concernés, puis le conseil d'administration de la fondation.

Les libéralités avec charges spécifiques sont individualisées.

Chacun de ces éléments est retenu pour la valeur figurant dans l'acte juridique correspondant. La fondation n'a pas procédé à des réévaluations de la valeur de ses actifs s'étant traduites par une réévaluation de ses dotations.

Ces dotations sont investies soit en logements sociaux ou en autres immobilisations à caractère social permettant la satisfaction directe des buts sociaux de la fondation ou de ses fonds abrités, soit en portefeuilles de valeurs mobilières ou biens immobiliers de rapport dont les revenus permettent de financer ses frais de fonctionnement ou actions sociales.

. Les réserves reprennent les excédents ou ressources affectés à des projets par le Conseil d'Administration en raison d'engagements pris auprès de donateurs, testateurs ou autres financeurs privés ou publics ou de décisions d'affectation spécifique de ses ressources non affectées prises par la fondation elle-même

. Le poste « commodat » enregistre la valeur des logements mis à disposition gratuite de la fondation comme composante de son fonds social de logement (F.S.L.) en vertu d'accords contractuels spécifiques.

. Les subventions d'investissement sont conditionnées à la réalisation d'une immobilisation (travaux de rénovation par exemple). Elles sont inscrites au passif du bilan, puis progressivement reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

. Le report à nouveau représente le solde net cumulé des excédents ou déficits des comptes de résultat des exercices antérieurs, non encore formellement affectés en dotation et qui ont vocation soit à financer les actions futures auxquelles ont été ou seront affectées des ressources déjà comptabilisées, soit à venir augmenter la dotation de la fondation ou de l'une de ses fondations abritées, augmentant alors durablement leurs moyens d'action, soit à couvrir de futurs déficits accidentels de fonctionnement.

. Le résultat de l'exercice (après inscription de la variation des « engagements restant à réaliser sur ressources affectées » en charge ou en produit) s'entend avant décision d'affectation par le conseil d'administration. Pour la fondation abritée Bersabée notamment, il s'entend avant affectation à sa dotation de la part de l'excédent de l'exercice qui vient des legs constatés sur la période ou des dons reçus qui n'ont pas été nécessaires pour couvrir le déficit de l'exercice sur l'action sociale.

## **2.6 Fonds dédiés**

Dans le cadre de ses appels à la générosité du public, la fondation abritante ou ses fondations abritées peuvent être amenées à solliciter leurs donateurs pour la réalisation de projets définis préalablement à l'appel de fonds. Dans ces cas précis, la fondation opère un suivi de l'emploi annuel de ces ressources dans le but de pouvoir rendre compte du respect des engagements pris à l'égard des donateurs.

A la clôture des comptes de chaque exercice, les ressources non encore employées font l'objet d'une inscription spécifique au passif en compte de « fonds dédiés » avec pour contrepartie une inscription en charges ou en produits sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » ou « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

## **2.7 Dons**

Les dons constatés sur l'exercice sont ceux encaissés sur la période.

## **2.8 Legs**

. La comptabilisation comme engagements reçus en hors-bilan des biens légués au profit de la fondation a lieu soit en date de l'autorisation préfectorale, soit en date de la lettre du notaire autorisant à entrer en possession des fonds.

. Les produits résultant de la réalisation de legs sont constatés en résultat pour leur montant net de frais, au fur et à mesure de leur réalisation. Ils sont enregistrés dans la rubrique Résultats Exceptionnels du compte de résultat car ils n'ont pas vocation à couvrir les charges courantes de la fondation mais son développement : ils ont jusqu'à ce jour été utilisés pour financer de nouveaux investissements en logements sociaux de la fondation abritée Bersabée ou des actions sociales à venir de la fondation abritante ou des autres fondations abritées ; sur Bersabée notamment, cette affectation se traduit normalement par le dégagement d'un excédent du compte de résultat au moins égal aux produits de legs de l'exercice, ensuite affecté pour ce montant à la dotation de la fondation.

. Les biens reçus dans le cadre de legs ou d'apports à titre gratuit (notamment par l'association fondatrice) et qui sont durablement conservés en nature par la fondation dans le cadre de son objet (principalement appartements affectés au Fonds Social de Logements de la fondation abritée Bersabée) donnent lieu à enregistrement directement à l'actif du bilan par la contrepartie du compte de passif « legs et donations avec contrepartie en actif », sans constat de produit en compte de résultat.

## **2.9 Impôts**

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la fondation des petits frères des Pauvres n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés, ni à l'impôt spécifique sur ses revenus fonciers ou financiers.

Sauf exception, la fondation est en revanche redevable des taxes foncières sur ses actifs immobiliers en fonds social de logement comme en fonds commun de placement.

## **2.10 Evènements significatifs de l'exercice**

Les éléments marquants de l'exercice sont les suivants :

. Poursuite du développement de l'activité de logement social de la fondation abritée Bersabée, grâce entre autres à des investissements nets significatifs de l'année 2009 en particulier dans le cadre de projet de création ou de rénovation de

résidences sociales (notamment, les futures résidences rue de Chine à Paris et Labadié à Marseille et la résidence Gautier Wendelen à Paris) et grâce à de nouveaux financeurs privés et publics en 2009 devant permettre la réalisation et la finalisation de ces projets en 2010 ;

. Accompagnement de ce développement par un renforcement des moyens d'action de la fondation, tant bénévoles (cf. note 12) que salariés ;

. Maintien de l'effet significativement favorable sur la collecte de dons des règles fiscales applicables aux dons faits aux fondations (cf. déduction possible de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune selon la loi T.E.P.A.), devant permettre à la fondation de développer ses interventions sous la forme d'octroi de subventions au-delà de son activité Logement et hébergement ;

. Reprise en quasi-totalité de la perte de valeur constatée à fin 2008 en raison de la crise financière sur la partie des actifs financiers du fonds commun de placement investie dans le fonds pIP-ISR (provision 2008 de 792,9 k€ reprise en 2009 à hauteur de 699,5 k€) ; le niveau des produits financiers reste cependant très faible en raison de la politique de placement sans risques de ces actifs à l'exception de ce fonds (cf. notes 5 et 14).

### **Note 3 - Immobilisations corporelles et incorporelles**

#### **3.1 Répartition**

Les immeubles sont répartis en trois catégories :

- les biens immobiliers du Fonds social de Logement (F.S.L.) : ils correspondent à l'objet même de la fondation abritée Bersabée : loger des personnes âgées ou en situation de précarité de plus de 50 ans à des conditions financières compatibles avec leurs ressources (voir note 1) ; au 31 décembre 2009, le F.S.L. comportait 545 logements répartis de la façon suivante :

- 434 logements indépendants, en diffus, et,
- 111 logements regroupés en résidences sociales,

compte non encore tenu des logements de l'hôtel acquis fin 2007 à Paris (soit une vingtaine de logements prévus après restructuration) et de l'immeuble acquis en 2008 à Marseille (soit une douzaine de logements prévus après restructuration).

La fondation est par ailleurs propriétaire, via un apport à sa fondation abritée Othenin Girard, d'un domaine, dénommé Mont Evray, situé à Nouan Le Fuzelier, dans le Cher, et sur lequel un Centre de Rencontre des Générations (C.R.G.) a été édifié, incluant un EHPAD.

- les immeubles à usage spécifique (I.U.S.) de la fondation abritée Bersabée :
  - un immeuble du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris où fonctionne un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour des personnes en situation précaire,
  - un local où se tient une des permanences de la "Porte Ouverte", association offrant un service d'écoute,
  - un local à Antibes, apporté par l'association Un toit pour les Vieux d'Antibes (dont la fondation a repris les activités), lieu de permanence de l'équipe locale,
  - un lieu de vie situé rue Saint Maur à Paris pour de l'accueil de jour de personnes en situation précaire ; ce local a été sinistré et est donc non utilisable ; un contentieux est en cours,
  - un lieu de vie situé rue Pasteur à Paris, acquis en 2006 pour l'accueil de jour de personnes en situation précaire accompagnées par la Fraternité St Maur de l'association fondatrice, en remplacement du lieu de vie ci-dessus de la rue Saint Maur, inutilisable pour une longue période,
  - et un entrepôt à Montreuil (93) abritant l'activité de l'association d'insertion Neptune ;
  
- les immeubles du Fonds Commun de Placement (F.C.P.) : ils sont destinés à produire des revenus assurant la couverture des frais généraux de la fondation ou du déficit de son activité sociale (voir note 1) :
  - la fondation abritante présente à son actif :
    - un immeuble situé boulevard des Batignolles à Paris ;
    - un autre immeuble abritant un centre médico-social dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;
    - deux niveaux de sous-sol comportant une quarantaine de parkings dans l'immeuble de la Résidence Gautier-Wendelen à Paris 19<sup>e</sup> ;
    - trois appartements diffus ;
    - un immeuble à Dublin hébergeant l'activité de l'association locale des petits frères des Pauvres ;
    - et 3 locaux commerciaux à Paris ;
  - la Fondation Bersabée présente à son actif deux immeubles (habitations et commerces) situés à Villefranche-sur-Saône, deux logements diffus en copropriété et, enfin, deux maisons reçues en donation avec les terres agricoles mentionnées ci-dessous.

L'ensemble du F.C.P. représente 61 logements ou locaux commerciaux au 31 12 2009.

Les terres agricoles qui figurent en immobilisations sont situées en Seine-Maritime et ont été données à la fondation Bersabée en 2002 ; il s'agit de 30 hectares d'herbages ou labours et de 122 hectares de bois et forêts.

**3.2 Evolution des valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes**  
(en milliers d'euros).

<b>VALEURS BRUTES</b>	31.12.2008	Entrées	Sorties	<b>31.12.2009</b>
<b>Fonds social de logements (F.S.L.)</b>				
- Terrains .....	1 181,8	0,0	0,0	<b>1 181,8</b>
- Constructions & acquisitions (*)	38 768,1	875,3	-64,3	<b>39 579,1</b>
- Aménagements et travaux (*)	7 628,9	950,2	-31,9	<b>8 547,2</b>
- Matériel et mobilier.....	42,5	0,0	0,0	<b>42,5</b>
- Droits réservataires sur lits ou logements	226,0	0,0	0,0	<b>226,0</b>
<b>Total</b>	<b>47 847,3</b>	<b>1 825,5</b>	<b>-96,2</b>	<b>49 576,6</b>
<b>Immeubles à Utilisation Spécifique (I.U.S.)</b>				
- Terrains .....	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>
- Constructions & acquisitions (*)	1 783,8	0,0	0,0	<b>1 783,8</b>
- Aménagements et travaux (*)	375,1	269,5	0,0	<b>644,6</b>
<b>Total</b>	<b>2 158,9</b>	<b>269,5</b>	<b>0,0</b>	<b>2 428,4</b>
<b>Fonds Commun de Placement (F.C.P.)</b>				
- Terres agricoles.....	320,6	0,0	0,0	<b>320,6</b>
- Terrains .....	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>
- Constructions & acquisitions (*)	7 237,2	20,6	-19,8	<b>7 238,0</b>
- Aménagements et travaux (*)	3 636,7	229,5	-14,7	<b>3 851,5</b>
<b>Total</b>	<b>11 194,5</b>	<b>250,1</b>	<b>-34,5</b>	<b>11 410,1</b>
<b>Autres (pour le fonctionnement de la fondation)</b>				
- Logiciels (*)	80,7	22,5	0,0	<b>103,2</b>
- Installations .....	17,1	0,0	0,0	<b>17,1</b>
- Matériel et mobilier.....	5,1	0,0	0,0	<b>5,1</b>
- Matériel de bureau .....	4,3	0,0	0,0	<b>4,3</b>
<b>Total</b>	<b>107,2</b>	<b>22,5</b>	<b>0,0</b>	<b>129,7</b>
<b>Total :</b>	<b>61 307,9</b>	<b>2 367,6</b>	<b>-130,7</b>	<b>63 544,8</b>

(\*) : incluant acomptes

<b>AMORTISSEMENTS</b>	31.12.2008	Charge de l'exercice	Sorties	31.12.2009
<b>Fonds social de logements (F.S.L.)</b>				
- Terrains .....	16,2	2,2	0,0	<b>18,4</b>
- Constructions & acquisitions	840,1	203,0	0,0	<b>1 043,1</b>
- Aménagements et travaux	3 834,7	594,1	-21,5	<b>4 407,3</b>
- Matériel et mobilier.....	27,9	4,2	0,0	<b>32,1</b>
- Droits réservataires sur lits ou logements	5,1	7,5	0,0	<b>12,6</b>
<b>Total</b>	<b>4 724,0</b>	<b>811,0</b>	<b>-21,5</b>	<b>5 513,5</b>
<b>Immeubles à Utilisation Spécifique (I.U.S.)</b>				
- Terrains .....	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>
- Constructions & acquisitions	8,3	10,6	0,0	<b>18,9</b>
- Aménagements et travaux	203,5	23,1	0,0	<b>226,6</b>
<b>Total</b>	<b>211,8</b>	<b>33,7</b>	<b>0,0</b>	<b>245,5</b>
<b>Fonds Commun de Placement (F.C.P.)</b>				
- Terres agricoles.....	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>
- Terrains .....	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>
- Constructions & acquisitions	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>
- Aménagements et travaux	1 667,1	284,2	0,0	<b>1 951,3</b>
<b>Total</b>	<b>1 667,1</b>	<b>284,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1 951,3</b>
<b>Autres (pour le fonctionnement de la fondation)</b>				
- Logiciels.....	63,0	5,8	0,0	<b>68,8</b>
- Installations .....	5,1	3,8	0,0	<b>8,9</b>
- Matériel et mobilier.....	1,6	1,3	0,0	<b>2,9</b>
- Matériel de bureau .....	3,4	0,9	0,0	<b>4,3</b>
<b>Total</b>	<b>73,1</b>	<b>11,8</b>	<b>0,0</b>	<b>84,9</b>
<b>Total :</b>	<b>6 676,0</b>	<b>1 140,7</b>	<b>-21,5</b>	<b>7 795,2</b>

<b>VALEURS NETTES</b>	31.12.2008	Entrées (**)	Sorties	31.12.2009
<b>Fonds social de logements (F.S.L.)</b>				
- Terrains .....	1 165,6	-2,2	0,0	<b>1 163,4</b>
- Constructions & acquisitions (*)	37 928,0	672,3	-64,3	<b>38 536,0</b>
- Aménagements et travaux (*)	3 794,2	356,1	-10,4	<b>4 139,9</b>
- Matériel et mobilier.....	14,6	-4,2	0,0	<b>10,4</b>
- Droits réservataires sur lits ou logements	220,9	-7,5	0,0	<b>213,4</b>
<b>Total</b>	<b>43 123,3</b>	<b>1 014,5</b>	<b>-74,7</b>	<b>44 063,1</b>
<b>Immeubles à Utilisation Spécifique (I.U.S.)</b>				
- Terrains .....	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>
- Constructions & acquisitions (*)	1 775,5	-10,6	0,0	<b>1 764,9</b>
- Aménagements et travaux (*)	171,6	246,4	0,0	<b>418,0</b>
<b>Total</b>	<b>1 947,1</b>	<b>235,8</b>	<b>0,0</b>	<b>2 182,9</b>
<b>Fonds Commun de Placement (F.C.P.)</b>				
- Terres agricoles.....	320,6	0,0	0,0	<b>320,6</b>
- Terrains .....	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>
- Constructions & acquisitions (*)	7 237,2	20,6	-19,8	<b>7 238,0</b>
- Aménagements et travaux (*)	1 969,6	-54,7	-14,7	<b>1 900,2</b>
<b>Total</b>	<b>9 527,4</b>	<b>-34,1</b>	<b>-34,5</b>	<b>9 458,8</b>
<b>Autres (pour le fonctionnement de la fondation)</b>				
- Logiciels (*)	17,7	16,7	0,0	<b>34,4</b>
- Installations .....	12,0	-3,8	0,0	<b>8,2</b>
- Matériel et mobilier.....	3,5	-1,3	0,0	<b>2,2</b>
- Matériel de bureau .....	0,9	-0,9	0,0	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>34,1</b>	<b>10,7</b>	<b>0,0</b>	<b>44,8</b>
<b>Total :</b>	<b>54 631,9</b>	<b>1 226,9</b>	<b>-109,2</b>	<b>55 749,6</b>

(\*) : incluant acomptes

(\*\*) : investissements de l'exercice - dotations à amortissements de l'exercice

### 3.3 Détail des mouvements 2009

Fondation Bersabée :

Les « entrées » de l'année consistent principalement en :

- l'apport à titre gratuit de 2 logements par l'association fondatrice pour un montant total de 177 k€
- l'acquisition de 7 nouveaux logements sociaux diffus, pour un montant total de 609 k€ auquel il faut ajouter des acomptes ou dépôts versés pour un montant de 122 K€ en vue de l'acquisition de 5 logements sociaux supplémentaires
- et, la réalisation de gros travaux de remise en état ou d'aménagement, pour un total de 485 k€ dont 462 k€ dans 45 logements sociaux, 14 k€ dans des immeubles à usage spécifique et 9 k€ dans des immeubles de rapport auquel

il faut ajouter des rénovations en cours pour un montant de 790 K€ dont 530 K€ principalement dans six résidences sociales, 255 K€ dans deux immeubles à usage spécifique et 5 K€ dans un immeuble de rapport ;

les frais d'acquisition étant inclus dans les montants mentionnés ci-dessus.

Les « sorties » de l'année consistent principalement en la cession d'un logement à Paris d'une valeur comptable nette de 47,5 k€, vendu 209,5 k€

Fondation abritante :

Les « entrées » de l'année consistent principalement en divers travaux de rénovation dans ses immeubles du fonds commun de placement, pour 357 k€

Les « sorties » de l'année consistent uniquement en la cession d'un logement d'une valeur comptable nette de 19,8 k€, vendu 260 k€

#### **Note 4 - Dépôts et cautionnements**

Les dépôts et cautionnements, d'un montant de 50 k€, se composent des fonds de roulement versés aux syndicats de copropriété ; ce sont des avances permanentes de trésorerie, récupérées lors de la vente des lots de copropriété concernés.

S'agissant d'avances remboursables, il n'est constitué de provision pour dépréciation que si les perspectives de recouvrement au cas par cas le justifient. Aucune provision n'a été jugée nécessaire au 31 12 2009.

#### **Note 5 – Immobilisations financières & Valeurs mobilières de placement**

##### **5.1 Evolution des valeurs brutes, en milliers d'euros.**

	<b>31.12.08</b>	Entrées	Sorties	<b>31.12.09</b>
<b>- Fonds Social de Logement</b>	<b>58,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>58,1</b>
<b>- Fonds Commun de Placement</b>				
- Obligations	528,0	0,0	-164,1	363,9
- Actions	0,0	0,0	0,0	0,0
- SICAV et FCP	7 834,1	163,5	-4,0	7 993,6
- Parts de SCI	0,2	0,0	0,0	0,2
<b>Total</b>	<b>8 362,3</b>	<b>163,5</b>	<b>-168,1</b>	<b>8 357,7</b>
<b>- Titres de trésorerie</b>				
- Actions	0,0	0,0	0,0	0,0
- Obligations	172,8	0,0	-1,4	171,4
- SICAV et FCP	5 092,8	3 692,9	-672,7	8 113,0
<b>Total</b>	<b>5 265,6</b>	<b>3 692,9</b>	<b>-674,1</b>	<b>8 284,4</b>

## 5.2 Plus ou moins-values latentes, en milliers d'euros, par rapport aux valeurs nettes comptables

	31.12.2008	31.12.2009
- Fonds Social de Logement	20,1	24,7
- Fonds Commun de Placement	54,8	74,1
- Titres de trésorerie	39,5	87,9
	114,4	186,7

## 5.3 Composition

- Le **fonds commun de placement** (F.C.P.) résulte de l'investissement à long terme en valeurs mobilières d'une partie des dotations de la fondation abritante ou des fondations abritées : de manière à générer des revenus assurant la couverture des frais généraux de la fondation ou la couverture du déficit de son activité sociale (voir note 1).

Il inclut diverses valeurs mobilières de placement, obligations ou parts de SICAVs ou de FCPs, ainsi que l'investissement de la fondation dans un fonds commun de placement (dénommé FCP pFP – ISR) constitué en octobre 2006 conjointement avec son association fondatrice, avec un objectif d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

La valeur vénale totale du portefeuille du Fonds Commun de Placement au 31 décembre 2009 était de 8 331 k€ dont 2 424 k€ pour les diverses valeurs mobilières et 5 907 k€ pour le FCP pFP-ISR, sur la base des derniers cours cotés ou des valeurs estimatives publiées. Cette valeur revient pour 6 345 k€ à la fondation abritante et pour 1 986 k€ aux fondations abritées ; l'écart négatif entre cette valeur vénale et la valeur comptable brute de ce portefeuille fait l'objet d'une provision d'un montant de 78 k€ au 31.12.2009.

- Le portefeuille du **Fonds Social de Logement** est constitué par 1 part de la société civile à vocation éthique "Investissements Solidaires pour l'Habitat-Paris", pour 38 k€ et par 10 parts de la société civile "Investissements Solidaires pour l'Habitat-Marseille", pour 15 k€. Ces deux sociétés ISH, constituées en 1992 et en 1997, ont pour objectif le logement des personnes les plus défavorisées.

Il comporte également **410 actions ICADE** qui présente une plus-value latente au 31/12/08 de 24 k€, et 3 parts de la SCPI Le Patrimoine foncier reçues d'un legs en 2007.

Ces titres sont estimés à leur valeur nominale. Ce portefeuille revient à la Fondation Bersabée.

- Les **emplois de trésorerie** étaient constitués comme suit au 31 12 2009 :
  - . des obligations pour un montant de 153 k€ (dont 18 k€ d'intérêts courus)
  - . des parts de fonds communs de placement ou SICAVs de capitalisation de nature monétaire, pour un montant de 8 113 k€;

Au 31 décembre 2009, la valeur estimative de ces fonds de trésorerie était globalement de 8 355 k€

## **Note 6 - Créances et dettes**

### Créances sur actif successoral :

De 131 k€ au 31 12 2009, elles se décomposent comme suit :

- pour la fondation Bersabée : il s'agit essentiellement de débours relatifs à 2 legs non encore réalisés (essentiellement frais juridiques ; 34 k€ sur un legs autorisé et 87 k€ sur un legs non encore autorisé) ;
- pour la fondation abritante : il s'agit essentiellement de frais engagés d'un montant de 6 k€ sur un legs non encore autorisé et non réalisé.

Lors de la réalisation de ces legs, ces créances seront soldées par le débit du compte de produit sur réalisation d'actif successoral.

### Charges constatées d'avance

D'un montant total de 172 k € au 31 12 2009 contre 140 k € au 31 12 2008, elles sont incluses dans les Débiteurs divers et se répartissaient comme suit, en euros :

	31 12 2009	31 12 2008
Provisions pour charges de copropriété :	115 325	97 717
Primes d'assurance au titre de l'exercice à venir :	51 467	40 099
Divers	6 063	2 219
<b>Total :</b>	<b>172 855</b>	<b>140 035</b>

### Créances brutes et dettes

Leur ventilation par échéance était la suivante au 31/12/2009, en euros :

	< 1 an	> 1 ans < 5 ans	> 5 ans
<b>CREANCES</b>			
Avances sur charges	25 043		
Clients	88 395		
Débiteurs divers	411 769		
Etat	58 692		
<b>TOTAUX</b>	<b>583 899</b>		

Le poste « Débiteurs divers » enregistre principalement des loyers restant à recevoir de sociétés de gérance sur les immeubles de rapport détenus par la fondation dont elles assurent la gestion locative, ainsi que les appels de charges au titre du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice à venir qui ont été reçus de syndics de copropriété.

	< 1 an	> 1 ans < 5 ans	> 5 ans
<b>DETTES</b>			
Dépôts et cautionnements reçus	170 523		
Emprunts (voir note 9)	38 728	148 141	86 444
Fournisseurs	378 115		
Personnel	137 129		
Créditeurs divers	22 574		
Etat	20 141		
<b>TOTAUX</b>	<b>767 210</b>	<b>148 141</b>	<b>86 444</b>

## **Note 7 - Dotation, report à nouveau et commodat**

Depuis l'année 2005, la **Fondation des petits frères des Pauvres** présente distinctement les fonds propres de la Fondation des petits frères des Pauvres en sa qualité d'abritante et ceux des Fondations individualisées sous égide.

### **7.1 Dotations**

. La dotation initiale de la Fondation abritante des petits frères des Pauvres est de 10 000 k€ telle que suivant les nouveaux statuts annexés à l'arrêté du 13 octobre 2003.

Au cours de l'année 2006, ses fonds de dotation ont augmenté de 1 500 k€ en raison de l'apport à titre gratuit par les petits frères des Pauvres de Suisse d'un immeuble à Dublin, siège et lieu d'activité des petits frères des Pauvres irlandais.

Ils ont ensuite augmenté en 2007 de 335 k€ suite à apport à titre gratuit par l'association fondatrice de 3 locaux commerciaux

Ces dernières augmentations de la dotation ont une contrepartie immobilière et ont de ce fait été constatées sur une ligne «Legs et donations d'actifs immobiliers conservés en nature ».

. La dotation de la Fondation Bersabée est présentée en fonction de l'origine des ressources qui la composent. Le fonds "excédent de ressources" enregistre chaque année la partie du résultat de l'exercice qui provient notamment de produits de legs ou de plus-values de cession et qui est incorporée à la dotation par décision du conseil d'administration,

Les variations 2009 sont détaillées dans le tableau du chapitre 7.4 ci-après.

## 7.2 Commodat

Ce poste enregistre la valeur d'un logement mis à disposition de la fondation abritée Bersabée au titre de son F.S.L. en vertu d'un contrat du 6 décembre 1982, pour une durée de 20 ans. Le contrat a été renouvelé le 15 octobre 2003 pour une durée de 15 ans qui a commencé à courir le 1<sup>er</sup> décembre 2002.

## 7.3 Report à nouveau

Il inclut l'effet du changement de méthode comptable opéré fin 2005 en matière de comptabilisation des immobilisations par composants, ayant généré une augmentation du report à nouveau de 3.977 k€ suite à réévaluation des immobilisations nettes.

Cette composante particulière du report à nouveau a vocation à couvrir les futurs amortissements additionnels que ce changement de méthode générera sur les années à venir. Sans contrepartie en trésorerie à l'actif du bilan, elle ne constitue donc pas des ressources disponibles pour l'action.

## 7.4 Tableaux de variation des ressources propres et assimilées par fondation :

### FONDATION ABRITANTE

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2008	Explication variation
Fonds de la dotation initiale	10 000 000	-	-	10 000 000	
Legs et donation avec contrepartie en actif	1 835 000	-	-	1 835 000	
Réserve pour projet associatif	-	531 200		531 200	Création d'une Réserve pour projet associatif sur ponction du report à nouveau (résolution n° 3 du CA du 28/04/09)
Report à nouveau	1 377 554	532 663	531 200	1 379 017	En augmentation : affectation du résultat bénéficiaire 2008 En diminution : affectation au compte de Réserve pour projet associatif (résolution n° 3 du CA du 28/04/09)
Résultat de l'exercice	532 663	2 973 621	532 663	2 973 621	En augmentation : constatation du résultat bénéficiaire 2009 En Diminution : affectation du résultat bénéficiaire 2008
	<b>13 745 217</b>	<b>4 037 484</b>	<b>1 063 863</b>	<b>16 718 838</b>	

**FONDATIONS SOUS EGIDE :**FONDATION BERSABEE

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009	Explication variation
Dotation initiale	1 219 592	-	-	1 219 592	
Dotations complémentaires des fondateurs	1 980 495	-	-	1 980 495	
Dotations avec charges	1 985 431	-	-	1 985 431	
Excédents de ressources	22 800 227	138 273	-	22 938 500	Affectation d'une partie du résultat bénéficiaire 2008
Libéralités sans charges	14 952 811		-	14 952 811	
Legs et donation avec contrepartie en actif	4 039 755	175 500	-	4 215 255	Apport de 2 appartements par l'association fondatrice pour le fonds social de logement
Subventions d'investissement	307 004	- 933	32 844	273 227	En Augmentation : modification subvention accordée sur exercice antérieur En Diminution : quote-part rapportée au compte de résultat
Commodat	50 000			50 000	
Report à nouveau	2 575 843	1 383 144		3 958 987	En Augmentation : affectation d'une partie du résultat bénéficiaire 2008
Résultat de l'exercice	1 521 416	888 961	1 521 416	888 961	En augmentation : constatation du résultat bénéficiaire 2009 En Diminution : affectation du résultat bénéficiaire 2008
	51 432 574	2 584 945	1 554 260	52 463 258	

FONDATION OTHENIN GIRARD

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009	Explication variation
Fonds de la dotation initiale	1 679 956		-	1 679 956	
Excédent de ressources	59 800		-	59 800	
Report à nouveau	167 483	- 2 604		164 879	Affectation du résultat déficitaire 2008
Résultat de l'exercice	- 2 604	34 067	- 2 604	34 067	En augmentation : constatation du résultat bénéficiaire 2009 En diminution : affectation du résultat déficitaire 2008
	1 904 635	31 463	- 2 604	1 938 702	

FONDATION Mireille et Pierre LANDRIEU

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009	Explication variation
Report à nouveau	11 252	- 709	-	10 543	Affectation du résultat déficitaire 2008
Résultat de l'exercice	- 709	- 2 043	- 709	- 2 043	En augmentation : constatation du résultat déficitaire 2009 En Diminution : affectation du résultat déficitaire 2008
	10 543	- 2 752	- 709	8 500	

FONDATION UTB

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009	Explication variation
Dotation consommable		108 000	-	108 000	Retraitement de la dotation 2008 : 54 000 € Apport du fondateur en 2009 : 54 000 €
Dotation consommable inscrite au compte de résultat		- 10 949	-	- 10 949	Retraitement de la dotation 2008 : 5 983 € Dotation consommée en 2009 : 4 966 €
Report à nouveau		62 607	48 017	14 590	En augmentation : affectation du résultat bénéficiaire 2008 En diminution : retraitement comptable de prise en compte de la dotation à caractère consommable du fondateur
Résultat de l'exercice	62 607	- 14 590	62 607	- 14 590	En augmentation : constatation du résultat déficitaire 2009 En Diminution : affectation du résultat bénéficiaire 2008
	62 607	145 068	110 624	97 051	

<u>TOTAUX DES FONDATIONS SOUS EGIDE</u>				
	53 410 359	2 758 724	1 661 571	<b>54 507 511</b>

**Note 8 - Provisions**

Les stocks et flux de provisions s'analysent comme suit, en euros :

	31/12/2008	Dotations 2009	Reprises 2009	31/12/2009
<b>Provisions déduites de l'actif</b>				
Sur créances clients	12 068	9 037	3 090	18 015
Sur titres de placement	805 720	165	705787	100 098
Sur titres de trésorerie	0	77	0	77
Sur autres risques	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>817 788</b>	<b>9 279</b>	<b>708 877</b>	<b>118 190</b>
<b>Provisions passives</b>				
Pour grosses réparations	432 345	20 947	0	453 292
Sur pertes association liée	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>432 345</b>	<b>20 947</b>	<b>0</b>	<b>453 292</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 133</b>	<b>30 226</b>	<b>708 877</b>	<b>571 482</b>

### Provision sur créances clients :

Des provisions ont été dotées sur les loyers impayés de la façon suivante, à partir des créances au 31/12/2009 non encore soldées au 12/03/2010 :

- celles qui représentent moins de 6 mois de loyers et charges n'ont pas été provisionnées,
- les créances représentant entre 6 et 12 mois de loyers et charges ont été provisionnées à hauteur de 25 %,
- celles représentant entre 12 et 24 mois de loyers et charges ont été provisionnées à hauteur de 50 %
- et celles représentant plus de 24 mois de loyers et charges ont été provisionnées pour 75 %.

Ces pourcentages ont été déterminés en fonction des observations historiques disponibles.

Au 31/12/2009, la provision pour dépréciation des créances clients concerne 6 locataires de la Fondation Bersabée .

### Provision sur titres de placement (F.C.P.)

Elle est principalement constituée d'une provision sur le FCP pfp-ISR, à hauteur de 93 k€ Cette provision a été déterminée en fonction de la cotation des titres sous-jacents au 31 12 2009 et bien que la fondation n'ait aucune intention de cession rapide de ces parts de FCP qui constituent un investissement à moyen et long terme d'une petite partie des fonds propres de la fondation.

Une provision pour dépréciation de titres est également constituée pour un montant de 7 k€ sur 3 lignes d'obligations dont la valeur au 31/12/2009 était inférieure à leur valeur d'acquisition suite à l'évolution des taux et du risque de crédit bancaire.

### Provision pour grosses réparations

Elle concerne deux résidences sociales de la Fondation Bersabée : la Résidence Gautier Wendelen pour un montant total de 356 k€, et la Résidence Vincent Compoint pour un montant total de 97 k€

La dotation annuelle sur la Résidence Vincent Compoint a cessé le 31/12/2007. En effet, le montant atteint est suffisant et la Fondation n'est plus tenue conventionnellement de continuer la provision. Elle sera reprise lors de travaux importants de l'immeuble.

Quant à la Résidence Gautier Wendelen, une dotation de 21 k€a été passée sur 2009. Des travaux très importants de restructuration et de mise aux normes de l'immeuble sont en cours au 31/12/2009. Une reprise sur cette provision sera effectuée à la réalisation de ces travaux. Une nouvelle provision sera estimée et dotée si besoin à compter de 2011.

## Note 9 - Emprunts

- 9.1 La fondation n'a plus aucun emprunt auprès d'Établissements de Crédit.
- 9.2 Sous la rubrique "autres emprunts" figurent des prêts souscrits par la Fondation Bersabée en vue du financement de logements sociaux auprès des organismes suivants :
- un prêt de 167 694 € accordé par l'APEC 1 % le 29 avril 1991 au taux de 1,50 % et d'une durée de 25 ans, amortissable en 10 ans après un différé de 15 ans, par annuités constantes ; reste dû 119 980 €
  - un prêt de la CNAVTS de 131 336 € résultant d'une convention du 9 juillet 1990, versé en juin 1993, sans intérêt, remboursable en 20 annuités égales après un différé de 2 ans ; reste dû 39 400 €,
  - trois prêts du CIL Habitat Métropole Nord totalisant 17 649 € accordés en mai et décembre 1993, au taux de 2,10 %, d'une durée de 25 ans, amortissables en 21 ans après un différé de 4 ans, par annuités constantes ; reste dû 8 513 €,
  - un prêt de 228 673 € accordé par l'APEC 1 % le 3 juillet 1997 au taux de 2 %, d'une durée de 20 ans et amortissable en 20 ans par annuités constantes ; reste dû 102 446 €.

Tableau des emprunts :

	Date d'emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/08	Remboursement capital en 2009	Capital restant dû au 31/12/09
1. APEC/ASTRIA	27/05/1991	167 693,92 €	136 122,21 €	16 141,92 €	119 980,29 €
2. CNAVTS	09/06/1993	131 336,66 €	45 967,18 €	6 566,74 €	39 400,44 €
3. CIL HABITAT	05/05/1993	11 766,17 €	6 243,06 €	567,55 €	5 675,51 €
4. CIL HABITAT	17/05/1993	2 941,50 €	1 560,75 €	141,89 €	1 418,86 €
5. CIL HABITAT	10/12/1993	2 941,66 €	1 560,81 €	141,89 €	1 418,92 €
6. APEC/ASTRIA	03/07/1997	228 673,53 €	114 148,24 €	11 701,96 €	102 446,28 €
		<b>545 353,44</b>	<b>305 602,25</b>	<b>35 261,95</b>	<b>270 340,30</b>
Intérêts courus :					2 973,38
<b>TOTAL</b>					<b>273 313,68</b>

## **Note 10 - Frais divers de gestion & honoraires**

. Le poste « Autres charges » inclut les éléments suivants, en euros :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
EDF GDF	3 771	1 894
Carburant & fioul pour matériel	364	2 157
Fournitures entretien et petit équipement	861	551
Équipement informatique	7 292	6 695
Fournitures de bureau & autres	13 567	14 299
<b>Total Autres achats</b>	<b>25 855</b>	<b>25 596</b>
Location mobilière	6 487	7 490
Entretien	28 933	33 306
Assurance	3 206	4 358
Documentation & frais de colloque ou conférences	2 581	2 643
<b>Total Autres services extérieurs</b>	<b>41 207</b>	<b>47 797</b>
Publicité, collecte et réception de dons, imprimés	56 043	80 218
Voyages, déplacements et missions	27 442	32 190
Réceptions, séminaires et restauration	35 208	12 614
Services bancaires et frais sur titres	4 939	3 993
Cotisations	3 306	3 306
Divers	14 852	23 102
<b>Total Autres charges externes de gestion courante</b>	<b>141 790</b>	<b>155 423</b>
<b>TOTAL</b>	<b>208 852</b>	<b>228 816</b>

. Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, relatif aux commissaires aux comptes, transpose la directive 2006/43/CE : il porte sur l'information des honoraires CAC dans l'annexe. Pour 2009, les honoraires du cabinet Deloitte, commissaires aux comptes, ont été enregistrés pour 14 152 € en ligne « Honoraires et frais juridiques ».

## **Note 11 - Frais de personnel**

L'équipe de la fondation est composée d'une soixantaine de personnes bénévoles, auxquelles s'ajoutent 9 personnes salariées à plein temps.

La masse salariale a augmenté de 14 % de 2008 à 2009, passant de 545 472 € à 620 308 €. Cette augmentation est principalement due aux 2 recrutements de toute fin d'année 2008 ayant impacté sur une année pleine les comptes 2009.

## **Note 12 - Contributions volontaires en nature**

La capacité de la fondation à réaliser ses missions repose non seulement sur les moyens financiers qui lui ont été alloués et sur son équipe salariée mais aussi sur la contribution en

nature apportée par ses bénévoles et leur implication dans des fonctions variées : gestion des travaux du parc immobilier, relations avec les copropriétés, gestion locative et relations avec les personnes hébergées, assistance administrative, recherche de fonds, conseil juridique, vie statutaire ...

Les heures de bénévolat dont bénéficie ainsi la fondation ont été estimées à près de 20 100 heures pour l'exercice 2009, ce qui représente plus de 12 Equivalents Temps Plein.

La diversité des compétences mises en œuvre et des fonctions assumées ne rend pas possible une valorisation monétaire significative de cet apport du bénévolat.

### **Note 13 - Dotation aux amortissements**

La charge de la période se répartit comme suit par nature d'actifs, en euros :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Immeubles du Fonds Social de Logement	795 075	722 315
Immeubles à Usage Spécifique	33 725	30 394
Immeubles du Fonds commun de Placement	284 348	273 149
Autres actifs corporels	15 390	12 386
Autres actifs incorporels	13 261	6 751
<b>Total</b>	<b>1 141 799</b>	<b>1 044 995</b>

### **Note 14 - Produits et charges financiers**

Les produits financiers et charges financières se détaillent comme suit par nature, en euros :

	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
	produits	charges	produits	charges
<b>Produits nets sur portefeuilles</b>				
Intérêts	33 877	0	67 462	0
Dividendes	1 518	0	2 792	0
Plus-values de cessions	8 146	0	901 314	0
Moins-Values de cessions	0	0	0	0
Dotations à provisions	0	242	0	797 040
Reprises de provisions disponibles	705 788	0	242	0
Autres produits et charges	1 120	0	4 700	0
<b>Sous-total</b>	<b>750 449</b>	<b>242</b>	<b>976 510</b>	<b>797 040</b>
<b>Dividendes reçus sur donations d'usufruit (cf. note 18)</b>	<b>115 000</b>	<b>0</b>	<b>114 000</b>	<b>0</b>
<b>Intérêts versés sur Emprunts ou bancaires</b>	0	4 156	0	4 647
<b>Rente viagère versée</b>	0	12 983	0	12 594
<b>TOTAL</b>	<b>865 449</b>	<b>17 381</b>	<b>1 090 510</b>	<b>814 281</b>
<b>Résultat financier courant</b>	<b>848 068</b>		<b>276 229</b>	

## Note 15 - Produits et charges exceptionnels

(en euros)	2009	2008
Produits exceptionnels	1 676 287	283 189
Charges exceptionnelles	- 125 398	- 68 993
<b>Résultat net exceptionnel</b>	<b>1 550 889</b>	<b>214 196</b>

### Produits exceptionnels

Ils sont essentiellement constitués pour 2009 :

- du grand prix humanitaire 2009 reçu de la fondation Louis D. – Institut de France d'un montant de 750 k€ pour le projet de résidence sociale de la rue de la Chine à Paris.
- d'une participation au financement de 230 k€ de l'association « les petits frères des Pauvres » au projet de transformation du foyer logement de la Résidence Gautier Wendelen en petite unité de vie pour personnes âgées.
- du prix de cession de 2 appartements et 3 parkings situés dans des immeubles de copropriété, déduction faite de la valeur nette comptable des biens cédés, constatée en charges exceptionnelles (cf. note 3.3 et ci-dessous), soit une plus-value nette de 417 k€ (hors coûts de cession),.
- et de produits nets de réalisation de legs et donations pour 141 k€ dont 6 k€ pour la Fondation abritante sur un legs et une donation temporaire d'usufruit, 132 k€ pour la Fondation Bersabée sur six legs et une donation temporaire d'usufruit, et 3 k€ pour la Fondation Philippe Othenin Girard sur un legs.

### Charges exceptionnelles

Elles se composent essentiellement en 2009 :

- de la valeur nette comptable des appartements et parking vendus pour 93 k€
- et de charges sur opérations de gestion (pertes sur loyers suite à décès ou départ de locataires, ajustements sur exercices antérieurs ...).

**Note 16 - Résultat opérationnel, résultat courant et résultat global :  
présentation analytique**

Les soldes intermédiaires de gestion s'analysent de manière résumée comme suit, par nature de produits et charges et par nature d'activité, en euros :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Produits nets sur gestion du Fonds Social de Logements (F.S.L.)	130 729	212 065
Produits nets sur gestion des Immeubles à Usage Spécifique (I.U.S.)	57 917	51 548
Produits nets sur gestion des Immeubles de rapport et terres agricoles (F.C.P.)	593 108	602 240
<b>Sous-total produits nets Gestion Immobilière</b> (cf. composition détaillée ci-après)	<b>781 754</b>	<b>865 853</b>
Dons	2 508 097	2 320 701
Versement des fondateurs	4 966	
Autres produits d'exploitation courante	1 427	20 042
<b>Total produits nets opérationnels</b>	<b>3 296 244</b>	<b>3 206 596</b>
- Subventions versées en faveur d'actions sociales diverses	-226 644	-697 000
- Frais de personnel	-620 308	-545 472
- Charges de publicité et liées à collecte de dons	-56 043	-80 218
- Honoraires et frais juridiques	-82 490	-121 219
- Autres Charges	-118 103	-120 603
- Dotations aux amortissements hors parc immobilier	-28 652	-19 137
<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>-1 132 240</b>	<b>-1 583 649</b>
<b><u>RESULTAT OPERATIONNEL</u></b>	<b>2 164 004</b>	<b>1 622 947</b>
<b>Résultat financier courant</b>	848 067	276 229
<b><u>RESULTAT COURANT</u></b>	<b>3 012 071</b>	<b>1 899 176</b>
Produits de réalisation de legs et donations	141 255	170 549
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	416 981	32 414
Autres produits et charges exceptionnels	992 653	11 234
<b>Produits nets exceptionnels</b>	<b>1 550 889</b>	<b>214 197</b>
<i>Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>	<i>-682 944</i>	<i>0</i>
<b><u>RESULTAT GLOBAL</u></b>	<b>3 880 016</b>	<b>2 113 373</b>

**Cette présentation s'entend après rattachement à la gestion immobilière des charges opérationnelles directement rattachables** (hors toute réallocation de charges de structure ou communes, telle qu'opérée ensuite pour le compte d'Emploi des ressources : cf. Note 21).

**Elle fait clairement ressortir les fondamentaux de l'activité et de la gestion de la fondation :**

- la gestion du parc de logements sociaux dégage un solde positif limité, compte tenu de la politique de loyers limités qui est appliquée : + 131 k€ avant toute déduction des coûts de gestion ;
- les produits cumulés sur, d'une part, la gestion des autres actifs immobiliers (immeubles de rapport du Fonds Commun de Placement et Immeubles à Usage Spécifique) et, d'autre part, la gestion financière ont vocation à couvrir les frais de fonctionnement généraux de la fondation ;
- bien que « courants » par nature, les dons reçus n'ont pas nécessairement vocation à couvrir des charges courantes ; les dons reçus par la fondation abritante ou les fondations abritées autres que Bersabée financent pour l'essentiel les coûts directs de leurs activités sociales et le soutien qu'elles accordent à des projets via les subventions qu'elles distribuent ; les dons reçus par la fondation abritée Bersabée ont pour l'essentiel vocation à financer son activité sociale directe (charges de l'activité de bailleur social et travaux d'entretien) mais suivant son développement via de nouveaux investissements ;
- les produits de réalisation des legs ont principalement concerné jusqu'à ce jour la fondation Bersabée ; ils sont constatés en compte de résultat comme des produits exceptionnels et ont vocation à être affectés en Dotation de la fondation pour financer ses investissements sociaux, via l'affectation du solde du résultat de l'exercice.

Détail des produits et charges constatés sur la gestion par la fondation de ses actifs immobiliers, par type de fonds, en euros :

Fonds	2009			2008		
	produits	charges	net	produits	charges	net
<b>Fonds Social de Logement (F.S.L.)</b>						
Loyers	1 744 861			1 679 527		
Charges facturées	306 669			288 459		
Subventions	45 043			42 980		
Amortissements et provisions	2 900	822 720		2 212	748 091	
Charges directes de propriété		856 546			777 636	
Travaux courants (< 3 000 €)		166 107			152 622	
Travaux syndics copropriété		123 371			122 764	
<b>sous-total</b>	<b>2 099 473</b>	<b>1 968 744</b>	<b>130 729</b>	<b>2 013 178</b>	<b>1 801 113</b>	<b>212 065</b>
<b>Immeubles à Usage Spécifique (I.U.S.)</b>						
Loyers	130 343			118 509		
Charges facturées	4 032			4 031		
Subventions	0			0		
Amortissements et provisions		33 725		7 650	38 044	
Charges directes de propriété		33 622			31 980	
Travaux courants (< 3 000 €)		9 111			8 405	
Travaux syndics copropriété		0			213	
<b>sous-total</b>	<b>134 375</b>	<b>76 458</b>	<b>57 917</b>	<b>130 190</b>	<b>78 642</b>	<b>51 548</b>
<b>Fonds Commun de Placement (F.C.P.)</b>						
Loyers	1 039 573			1 021 879		
Charges facturées	68 233			65 241		
Subventions	801			801		
Amortissements et provisions	190	286 687			265 689	
Charges directes de propriété		213 624			197 470	
Travaux courants (< 3 000 €)		27 817			35 877	
Travaux syndics copropriété		7 132			4 432	
<b>sous-total</b>	<b>1 108 797</b>	<b>535 260</b>	<b>573 537</b>	<b>1 087 921</b>	<b>503 468</b>	<b>584 453</b>
<b>Propriétés agricoles</b>						
Recettes	22 050			19 653		
Charges		2 479			1 866	
<b>sous-total</b>	<b>22 050</b>	<b>2 479</b>	<b>19 571</b>	<b>19 653</b>	<b>1 866</b>	<b>17 787</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 364 695</b>	<b>2 582 941</b>	<b>781 754</b>	<b>3 250 942</b>	<b>2 385 089</b>	<b>865 853</b>

N.B. : les charges directes de propriété incluent les charges de copropriété et les taxes foncières.

## Note 17 – Variation des fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés :

	Fonds dédiés à engager au début de l'exercice 2009	Utilisation en cours d'exercice 2009	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2009	Montant des fonds dédiés restant à engager en fin d'exercice 2009
Dons "Bâtir la Fraternité"	-	-	662 063	662 063
Dons à fondation abritée UTB	-	-	20 881	20 881
Total	-	-	682 944	<b>682 944</b>

## Note 18 - Excédent de l'exercice - Projets et perspectives

### 18.1 Résultat

Le solde du compte de résultat est excédentaire de 3 880 k€ sur 2009, contre 2 113 k€ en 2008 ; il se répartit comme suit entre la fondation abritante et les fondations abritées :

En milliers d'euros	Solde du compte de résultat 2009
Fondation abritante	2 974
Fondation Bersabée	889
Fondation Philippe Othenin-Girard	34
Fondation Mireille et Pierre Landrieu	- 2
Fondation UTB	- 15
<b>Total</b>	<b>3 880</b>

Cet excédent s'explique notamment par l'écart entre le total des dons reçus sur l'exercice (de 2 508 k€ notamment sous l'effet de la loi TEPA qui rend désormais les dons aux fondations déductibles de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, sous certaines conditions), des autres produits collectés (de 993 k€) et des produits de réalisation de legs (de 141 k€) sur les actions ou investissements financés par la fondation sur l'exercice (de 206 k€). Ce solde constaté sur les libéralités reçues du public a trois principales composantes :

- les libéralités affectées au financement des nouveaux investissements de la Fondation Bersabée en logements sociaux (logements individuels ou résidences sociales notamment) : auquel cas il n'y a pas de charge immédiate en compte de résultat, mais dégagement d'un solde en compte de résultat et affectation à celui-ci au financement des investissements via son incorporation à la dotation de la fondation,
- les libéralités affectées à des engagements pluri-annuels de soutien d'actions qui se traduiront par des dépenses en compte de résultat seulement sur les années à venir,
- et le solde des libéralités restant en fin d'exercice à affecter à une action, notamment compte tenu de leur réception tardive en fin d'année.

## 18.2 Projets et perspectives

. Les projets de la fondation consistent d'abord à poursuivre le développement des actions déjà entreprises dans le domaine de l'hébergement et de l'habitat par la Fondation individualisée Bersabée, à l'aide des ressources de dons et legs disponibles à cet effet ou à collecter et, s'agissant des structures d'hébergement groupé, à la levée de subventions et au recours à l'emprunt.

La Fondation Bersabée a finalisé en 2009 l'organisation de projets relatifs trois résidences sociales : les restructurations de l'hôtel meublé et de l'immeuble d'habitation qu'elle a acquis respectivement à Paris et à Marseille pour y créer des structures d'hébergement collectif social et l'adaptation et de la mise aux normes de la résidence Gautier- Wendelen à Paris. En fin d'année 2009 et début d'année 2010, les financements sont en grande partie bouclés et les réponses aux besoins en cours de négociation en vue de la réalisation de ces travaux en 2010 et une mise en service début 2011.

. La politique de loyer de la Fondation Bersabée restera inchangée en 2010 : fonction des ressources limitées des personnes accompagnées pour les logements individuels et fonction des usages utilisés notamment lors de financement public dans le secteur de l'hébergement social et donc en fort retrait des prix de marché habituellement observés.

. La fondation développera par ailleurs son soutien aux actions menées dans ses deux autres domaines d'activité que sont la Fin de Vie et l'Innovation Sociale, via le subventionnement en direct ou via les fondations abritées (existantes ou à créer) d'actions conduites par divers opérateurs, au premier chef son association fondatrice.

. Des actions de recherche de fonds intensifiées seront conduites, en liaison avec l'association fondatrice, pour lever les fonds privés nécessaires à ces développements.

## **Note 19 - Engagements reçus et donnés**

### **19.1 Engagements recus**

#### Legs et donations à réaliser

Hors bilan, les engagements reçus indiquent les montants restant à réaliser sur les legs et donations dont a bénéficié la fondation.

- Pour les legs autorisés, ces montants représentent l'estimation de l'arrêté préfectoral (ou celle du notaire chargé du dossier). Au 31 décembre 2009, sur 15 dossiers autorisés, il restait un montant estimé de 1487 k€ à réaliser (dont 366 k€ pour la fondation abritante et 1 121 k€ pour la fondation abritée Bersabée).
- Pour les legs acceptés par le conseil d'administration ou le bureau mais non encore autorisés, 4 successions représentent un actif à réaliser de 2 928 k€ environ (dont 888 k€ pour la fondation abritante et 2 040 k€ pour la fondation abritée Bersabée).

- En matière de donations, est retenue la valeur mentionnée dans l'acte établi ou dans l'arrêté d'autorisation. Au 31 décembre 2009, il ne restait aucun actif à réaliser à ce titre.

#### Donations temporaires d'usufruit

. La fondation Bersabée bénéficiait depuis le 31/12/2005 d'une donation temporaire d'usufruit sur une maison d'habitation échue au 31/12/2008 et renouvelée par acte notarié du 23/12/2009 pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2011 ; elle a rapporté 5 912 € nets en 2009.

. Elle bénéficie également depuis le 2 juin 2008 d'une donation temporaire d'usufruit pour 9 ans sur un appartement libre de 48 m<sup>2</sup> à Asnières. Cet appartement a été affecté par le Conseil d'Administration de la Fondation du 6 mai 2008 à la Fondation Bersabée pour qu'elle l'utilise dans son parc social de logements.

. Une donation temporaire d'usufruit portant sur des titres a par ailleurs été reçue en décembre 2006, puis complétée en décembre 2008 et en décembre 2009, représentant des dividendes à recevoir jusqu'au 8 décembre 2010 de l'ordre de 115 k€ par an sur la base des réalisations de 2009.

. En décembre 2008, a été signée une donation temporaire d'usufruit d'une durée de 42 mois en faveur de la fondation abritante portant sur 2 appartements occupés en Seine Maritime et dans le Nord. Cette donation a apporté en 2009 à la fondation environ 6 500 € nets.

#### Autres engagements reçus

. La fondation a reçu en 2007 une promesse d'apport de 54.000 € par an pendant 3 ans dans le cadre du développement d'une de ses fondations abritées, à compter de l'exercice 2008.

. Des apports à titre gratuit d'appartements à la fondation abritée Bersabée ont été décidés par son association fondatrice et acceptés par le conseil d'administration de la fondation mais restent en cours de réalisation au 31/12/2009, de ce fait non encore comptabilisés dans la dotation et les actifs immobiliers de la fondation à cette date. Ils portent sur 2 appartements et représentent globalement une valeur d'apport de 170 k€

. Courant 2009, la fondation s'est vu notifier des subventions d'investissement de 3 000 k€ à recevoir pour les réhabilitations en cours sur trois résidences sociales. Elles seront enregistrées au bilan à la date d'achèvement des travaux correspondants.

## **19.2 – Engagements donnés**

#### Indemnités de départ à la retraite

Ces indemnités sont estimées au 31 décembre 2009 à 6 k€

### Droit Individuel à la Formation :

Selon le code du travail, chaque salarié a un droit individuel à la formation (« DIF ») de 20 heures par an depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004. Au 31/12/2009, le total des heures de DIF des salariés de la Fondation s'élève à 626 heures.

### Cautions données

Dans le cadre de son soutien au Centre de Rencontre des Générations (C.R.G.), association qui exerce son activité sur le domaine de Mont-Evray, propriété de la Fondation sous égide Othenin-Girard, la fondation s'est portée caution de cette association pour un montant maximum de 121 960 € sur une ligne de découvert du C.R.G. à la Caisse d'Épargne de Blois.

### Crédit-bail

La Fondation n'a pas de contrat de crédit-bail en cours au 31/12/2009.

### Promesses d'achat

La fondation est engagée au 31/12/2009 par deux promesses d'achat au titre du Fonds Social de Logements de la Fondation Bersabée. : un appartement à Toulouse pour un montant de 85 k€ et une studette à Villeurbanne pour un montant de 66 k€

Elle a par ailleurs signé 3 contrats de réservation sur des ventes en état futur d'achèvement : un le 3/12/2007 pour un T1 à Vénissieux d'un prix de 92 k€ et dont la livraison est prévue courant 2010, et deux le 23/12/2008 pour deux studios d'un montant global de 250 k€ et dont la livraison est prévue fin 2010. Ces 3 logements seront affectés au Fonds Social de Logements de la Fondation Bersabée.

### Engagements d'entretien de sépultures

La fondation est engagée au 31 décembre 2009 à assurer l'entretien des sépultures de deux de ses donateurs ou testateurs, sans limitation de durée et pour un coût annuel estimé à 450 €

## **Note 20 – Conventions conclues entre la fondation des petits frères des Pauvres et l'un de ses administrateurs ou l'une des personnes morales assurant un rôle de mandataire social**

L'association fondatrice « les petits frères des Pauvres » a apporté en 2009 à la Fondation des petits frères des Pauvres :

- deux biens immobiliers (cf. note 3.3)
- une aide au financement des travaux entrepris à la résidence sociale Gautier Wendelen par la fondation Bersabée (note 15)

Elle a également rendu gratuitement en 2009 dans le cadre de la convention conclue le 19 décembre 2008 avec l'association fondatrice des services de recherche de fonds et de communication.

La Fondation des petits frères des Pauvres a versé en 2009 à l'association « les petits frères des Pauvres », dans le cadre de la convention conclue le 19 décembre 2008 en vue du soutien financier par la fondation de projets de l'association « les petits frères des Pauvres » :

- une aide financière en vue du soutien d'actions par la fondation abritante pour un montant de 63 K€
- une aide financière en vue du soutien d'actions par les fondations abritées pour un montant de 40 K€

Ces conventions concernent la fraternité de Toulouse, la fraternité Saint-Maur et la fraternité de Lyon.

La fondation a conclu avec l'association des « petits frères des Pauvres » et l'association gestionnaire pfP-AGE, diverses conventions avec la préfecture de Paris, en vue du financement des résidences Vincent Compoint et Gautier Wendelen.

Par ailleurs, la fondation a son siège 64 avenue Parmentier à Paris grâce à un bail conclu avec la société Lechevin Parmentier .

Enfin, la fondation abritée Othenin Girard a conclu avec l'association « les petits frères des Pauvres », un bail à construction permettant la construction d'un EPHPAD qui a pris le nom de CRG (Centre de Rencontre de Générations) conformément à la volonté du fondateur ; elle s'est également portée caution pour un montant maximum de 121 960 € sur une ligne de découvert du C.R.G. à la Caisse d'Epargne de Blois (cf. note 19.2).

## **Note 21 - Compte d'Emploi annuel des Ressources**

L'ordonnance du 28 juillet 2005 portant "simplification et modification notamment des obligations des associations et fondations relatives à leurs comptes annuels" a intégré dans l'annexe comptable le compte annuel d'emploi des ressources, établi en application de la Loi n°91\_772 du 7 août 1991 suivant les modalités de présentation précisées par un arrêté du 30 juillet 1993.

Un arrêté du 11 décembre 2008 du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a homologué le Règlement n° 2008-12 du Comité de la réglementation comptable qui établit de nouvelles règles pour l'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources des associations et fondations. Le Conseil National de la Comptabilité a arrêté le 3 avril 2008 les conditions et modalités d'établissement de ce Compte d'Emploi annuel des Ressources et les a fait connaître dans son Avis n° 2008-08. Cette nouvelle réglementation est applicable aux comptes de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le Compte d'Emploi annuel des Ressources présenté par la fondation pour 2009 est donc conforme à cette nouvelle réglementation.

Chaque fondation abritante comme abritée a une logique de financement et d'actions qui lui est propre ; aussi, les missions sociales de chacune des fondations sont ci-après rappelées avec la présentation des emplois qui sont faits des ressources collectées.

### **Règles d'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)**

Afin de donner une information globale, comparable et transparente aux donateurs, les associations et fondations doivent désormais établir un Compte d'Emploi annuel des Ressources globalisé permettant d'une part le rapprochement avec l'ensemble des produits et charges du compte de résultat et d'autre part, l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emploi et le suivi de l'emploi des ressources collectées auprès du public et non utilisées des campagnes antérieures.

Pour la Fondation des petits frères des Pauvres, ces ressources collectées auprès du public consistent en dons manuels et en legs, affectés ou non affectés et leur emploi est utilisé au financement de missions ou projets d'actions humanitaires ou sociaux et d'investissements en logements sociaux. Le Compte d'Emploi des Ressources globalisé ne permettant pas la présentation des dépenses d'investissements sociaux rend compte de manière incomplète l'activité de la Fondation ; en conséquence, la Fondation a fait le choix d'ajouter en commentaire de ce Compte d'Emploi annuel des Ressources l'information relative à cette nature d'emploi.

### **EMPLOIS**

- *Missions sociales*

- Pour la **fondation abritée Bersabée** dont l'objet est la mise à disposition de logements sociaux au profit de personnes très âgées ou de personnes de + 50 ans se trouvant dans une situation précaire , elles comprennent l'amortissement comptable des investissements réalisés par cette fondation, les frais financiers directement liés à ces investissements, les charges directes de gestion et d'entretien de ce parc de logement social, les aides apportées aux personnes bénéficiant de l'action de logement de cette fondation abritée ainsi que le soutien financier apporté à l'association de médiation locative à laquelle la fondation a recours.

Sont pris en compte les logements du Fonds Social de Logement et les Immeubles à Usage Spécifique.

Le coût de ces missions sociales intègre les charges du personnel spécifiquement affecté à celles-ci ainsi que les 2/3 des charges de personnel de direction de la Fondation, sans les charges annexes liées (notamment frais de locaux).

- ✓ *L'emploi des ressources collectées auprès du public relevant de ces missions sociales consiste :*
  - *en la dotation aux amortissements des actifs immobilisés du fonds social de logements ou des immeubles à utilisation spécifique d'un montant de 845 K€*

- *au financement de la rémunération des salariés travaillant à la bonne conduite et gestion des projets de développement ou de rénovation des logements sociaux pour un montant de 125 K€.*
- Pour la fondation abritée Philippe Othenin-Girard, la mission sociale inclut, conformément à la **volonté du donateur**, l'ensemble des coûts d'entretien et d'amortissement du domaine de Mont Evray sur lequel un EPHAD (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes) a été construit, suivant la volonté du donateur concerné et dans le cadre d'une action conduite par l'association fondatrice.
- Pour les autres fondations abritées ainsi que pour la fondation abritante, les dépenses de missions sociales sont constituées des **subventions** dont elles ont fait bénéficier des opérateurs sociaux, conformément à leurs objets, ces objets étant conformes à l'objet de la fondation et de ses trois axes de développement.
  - ✓ *L'emploi des ressources collectées auprès du public relevant de ces missions sociales consiste en un soutien apporté aux personnes malades et en fin de vie pour un montant de 75 K€ et aux actions sociales innovantes pour un montant de 42 K€*
- Frais d'appel à la générosité du public et de notoriété

Ces frais comprennent principalement les coûts directs d'annonces et d'information des donateurs ou du public pour un montant de 56 K € ainsi que 17 % des charges du personnel de direction pour un montant de 39 K€

- ✓ *L'emploi des ressources collectées auprès du public en vue du financement des frais de recherche de fonds comprend la totalité de ce montant à l'exception des frais engagés pour une fondation abritée lesquels ont été financés par le fondateur*
- Frais de fonctionnement

Ils comprennent des charges très diverses pour un montant total de 919 K€:

- Ils incluent les charges de gestion des immeubles de rapport pour un montant de 535 K€(cf. note 16) complétés de 17 % des charges du personnel de direction pour un montant de 39 K€
- Ils incluent les charges du personnel administratif et comptable pour un montant de 43 K€et les autres frais administratifs tels que l'audit des comptes et les diverses cotisations, ainsi que la totalité des coûts du Siège de la fondation (loyers payés, charges, entretien ...) d'un montant total de 193 K€
- Ils incluent les valeurs nettes comptables des biens cédés pour un montant de 93 K€et les pertes sur créances pour un montant de 16 K€
- ✓ *Aucun emploi des ressources collectées auprès du public n'est fait en vue du financement des frais de fonctionnement ceux-ci étant financés*

*pour l'essentiel par les revenus de gestion des immeubles de rapport ou autres produits financiers*

▪ Investissements sociaux réalisés pendant l'exercice  
(en Fonds Social de Logements ou Immeubles à Usage Spécifique)

Leur montant ne peut désormais être présenté en regard des emplois et ressources ressortant du compte de résultat de l'exercice et ne l'est ci-dessous qu'en tant que complément nécessaire à l'information sur l'emploi des ressources collectées auprès du public.

En effet, l'activité de gestion d'un parc de logements de la fondation abritée Bersabée explique qu'une partie significative des ressources, notamment tous ses produits de legs, soit affectée à son activité d'investissement (acquisitions / cessions, réalisation de travaux de réfection, restructuration, mises aux normes, maintenance ou gros entretien) et non de gestion courante. Or cette activité courante est mal reflétée par les amortissements figurant au compte de résultat, qui sont la conséquence des investissements passés et non courants.

En particulier, les produits de legs reçus sur l'exercice sont comptabilisés en produits en compte de résultat mais ils n'ont pas vocation à financer les dépenses courantes constatées sur celui-ci : ils contribuent normalement à dégager un excédent de compte de résultat sur l'année de leur dégagement, avant de venir financer de nouveaux investissements via l'affectation de cette composante du résultat à une augmentation de la dotation de la fondation.

- Investissements réalisés en 2009 par la fondation abritée Bersabée sous la forme d'acquisitions ou de rénovation de logements sociaux diffus ou groupés ou de résidences sociales pour un montant de 2 095 K€(cf. note 3.2)
- Amortissements dotés en 2009 pour un montant de – 856 K€(cf. note 16)

✓ *Les ressources collectées auprès du public permettent le financement de ces investissements et principalement celui des travaux de construction, de gros entretien, de rénovation ou d'adaptation de ce parc de logement aux besoins des personnes de + 50 ans en situation précaire que notamment les petits frères des Pauvres accompagnent dans la durée ; pour l'année 2009, cet emploi comprend d'une part, l'amortissement de ces logements sociaux d'un montant de 844 700 € et les charges salariales nécessaires à la bonne conduite et gestion de ces projets, soit un montant de 125 350 € et d'autre part, la réalisation de gros travaux de remise en état ou d'aménagement de logements sociaux pour un montant de 209 231 €.*

▪ Engagements à réaliser sur ressources affectées

Ce montant résulte du fonds dédié de l'appel de fonds « Bâtir la Fraternité » pour un montant de 662 k€et de 20 k€de dons à une fondation abritée.

- Contributions en nature

Les heures de bénévolat dont bénéficie la fondation ont été estimées à près de 20.000 heures pour l'exercice 2009, soit plus de 12 Equivalents Temps Plein, non valorisés dans le CER.

## RESSOURCES

- Produits de la générosité du public

Ces produits résultent d'appels de fonds auprès du public qui ont permis les collectes de fonds suivants :

Par la fondation abritante :

- **Dons manuels** reçus du public consistant :
  - en **dons manuels affectés** à des projets définis préalablement à l'appel de fonds ; en 2009, ils résultent de l'appel de fonds « Bâtir la Fraternité » qui a permis à la Fondation de collecter un montant de 662 K€ afin de financer en 2010 les travaux de construction et de rénovation des résidences sociales Gautier Wendelen et Rue de la Chine à Paris et Labadié à Marseille. Ces fonds justifient donc en totalité les « fonds dédiés » à fin 2009 de 662 K€
  - en **dons manuels non affectés** d'un montant de 1 604 K€; en 2009 comme en 2008, ils résultent de dons reçus, notamment sous l'effet de la loi TEPA qui rend désormais les dons aux fondations déductibles de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, sous certaines conditions et sont principalement utilisés dans le cadre de programmes d'actions pluri-annuels sur lesquels la Fondation est déjà engagée ou en cours d'engagement. Ils se traduiront par des dépenses en compte de résultat sur les années suivantes et justifient donc l'essentiel du « report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées » à l'ouverture de 1280 K€ et à la clôture de 2717 K€
- **Legs non affectés** reçus également par la fondation abritante pour un montant de 6 K€; au sein de la fondation abritante, ils ont pour objet le développement de la fondation et de ses projets d'investissements en logements sociaux ou d'actions spécifiques de soutien aux personnes malades et en fin de vie et de soutien aux actions sociales innovantes. Il n'y a aucun « report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées » à fin 2008 comme à fin 2009.

Pour les fondations abritées :

- **Dons manuels** reçus du public consistant :
  - en **dons manuels non affectés** d'un montant de 242 K€; en 2009 comme en 2008, ils résultent de dons reçus, principalement, par la fondation abritée Bersabée, affectés notamment à la couverture des charges de gestion de projets en logements sociaux mais aussi destinés au

financement des travaux des logements sociaux ou de nouveaux projets. Les dons manuels reçus par les autres fondations ont quant à eux permis le financement d'actions de soutien aux personnes malades et en fin de vie. Le « report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées » à l'ouverture de 15 K€ et celles collectées en 2009 ont été utilisées en totalité à fin 2009.

- Legs non affectés reçus également par les fondations abritées d'un montant de 135 K€; ils résultent également principalement de legs reçus par la fondation abritée affectés au financement des projets en logements sociaux. Il n'y a aucun « report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées » à fin 2008 comme à fin 2009.
- Produits autres que ceux collectés auprès du public
  - **Autres fonds privés** : sont ainsi présentés les dons, prix, donations temporaires d'usufruit apportés par des fondateurs ou donateurs privés, fondations ou associations privés à la fondation abritante ou aux fondations sous égide. En 2009, la somme de 1099 K€ comprend notamment le prix de la fondation Louis D d'un montant de 750 K€ versé à la fondation abritante en vue d'une participation significative au financement du projet de la résidence sociale Rue de Chine à Paris. Les travaux de rénovation et d'aménagement commençant en 2010, ce prix sera affecté par le conseil d'administration à une « réserve dédiée » à ce projet lors de l'affectation du résultat 2009
  - **Subventions et autres concours publics** reçus par la fondation abritée Bersabée d'un montant de 45 K€
  - Autres produits : ceux-ci comprennent des produits très divers pour un montant total de 3 916 K€:
    - Ils incluent les produits bruts de ses immeubles du fonds social de logement et de ses immeubles à usage spécifique de la fondation abritée Bersabée pour un montant de 2 233 K€(cf. note 16)
    - Ils incluent les revenus financiers comptabilisés sur la gestion de la trésorerie de la fondation, ainsi que les produits bruts de ses immeubles de rapport pour un montant de 1 109 K€ (cf. note 16) et de la gestion financière des portefeuilles de placement dans lesquels est investie une partie de ses fonds propres.
    - Ils incluent les produits exceptionnels tels que les produits de cession des biens immobiliers d'un montant de 510 K€(cf. note 15)

### Compte d'emploi des ressources 2009 :

EMPLOIS	Emplois de 2009 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2009	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2009 = au compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2009
			<b>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice</b>		<b>1 294 723 (A)</b>
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>		
<u>1.1. Réalisées en France</u> - Actions réalisées directement : - Versements à d'autres organismes agissant en France	2 607 470 206 200	993 820 92 650	<u>1.1. Dons et legs collectés</u> - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés - Legs et autres libéralités non affectés - Legs et autres libéralités affectés	1 603 519 904 578 6 036 135 219	1 603 519 904 578 6 036 135 219
<u>1.2. Réalisées à l'étranger</u>			<u>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</u>	-	
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b> 2.1. Frais d'appel à la générosité du public 2.2. Frais de recherche des autres fonds privés 2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	95 058	92 503	<b>2 - AUTRES FONDS PRIVÉS</b>	1 099 966	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	919 005		<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	45 844	
		<b>1 178 973</b>	<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	3 916 878	
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>3 827 733</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>7 712 040</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>30 225</b>		<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>	<b>708 878</b>	
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	<b>682 944</b>		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-</b>	
			<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés en note 17)</b>		<b>(682 944)</b>
<b>IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 880 016</b>		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>8 420 918</b>		<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>8 420 918</b>	<b>1 966 408 (B)</b>
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		209 231			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par des ressources collectées auprès du public		- 844 700			
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>543 504</b>	<b>VI - Total des emplois financés par ressources collectées auprès du public</b>		<b>543 504 (C)</b>
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice (A)+(B)-(C)		<b>2 717 627</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	15 378 heures		Bénévolat	20 072 heures	
Frais de recherche de fonds	260 heures		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	4 434 heures		Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>20 072 heures</b>		<b>TOTAL</b>	<b>20 072 heures</b>	

Détail des missions sociales figurant dans les emplois :

	Emplois de 2009 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2009
<b><u>1 - MISSIONS SOCIALES</u></b>		
<b><u>1.1. Réalisées en France</u></b>		
- Actions réalisées directement :		
Axe 1 : Aide au logement et à l'hébergement	2 539 084	970 050
Axe 2 : Soutien aux personnes malades et en fin de vie	68 386	23 770
	2 607 470	163 576
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
Axe 2 : Soutien aux personnes malades et en fin de vie	160 200	50 650
Axe 3 : Soutien aux actions sociales innovantes	46 000	42 000
	206 200	92 650
	<b>2 813 670</b>	<b>1 086 470</b>
<b><u>Totaux :</u></b>		

Détail des dons et legs collectés :

	Ressources collectées sur 2009 = au compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2009
<b><u>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</u></b>		
-		
<b><u>1.1. Dons et legs collectés</u></b>		
- Dons manuels non affectés	1 603 519	1 603 519
- Dons manuels affectés "Bâtir la fraternité"	662 063	662 063
- Dons manuels affectés aux fondations abritées	242 515	242 515
	2 508 097	2 508 097
- Legs et autres libéralités non affectés	6 036	6 036
- Legs et autres libéralités affectés	135 219	135 219
	141 255	141 255
	<b>2 649 352</b>	<b>2 649 352</b>
<b><u>Totaux :</u></b>		